



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Suite à l'absence de quorum le 22 septembre 2025

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-7, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17
du Code Général des Collectivités Territoriales

Mardi 30 septembre 2025 à 20 heures 00
Salle du Conseil Municipal - 2 rue du Docteur Roux

ORDRE DU JOUR :

PV du 30/06/2025 soumis à l'approbation

Délibérations :

1. Décision modificative N°1 Budget ville
2. Modification des statuts de Val d'Europe Agglomération
3. Approbation du rapport d'activité de Val d'Europe Agglomération pour l'année 2024
4. Autorisation de signature d'une convention de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat

Fait à Montry, le 23 septembre 2025
Le Maire,

Françoise SCHMIT

